



VENEZ DECOUVRIR L'AÏKIDO

Participez à deux cours d'essai (gratuit) avant de vous inscrire



Frédéric GUIRAUD
6ème Dan



Mohammed TURKI
5ème Dan



Christophe Estort
3eme dan



Simone Noguera
4eme dan



André Mihière
2eme dan

Horaires

Lundi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	
Dojo Robert Brettes 68 Avenue du Truc	Dojo Robert Brettes 68 Avenue du Truc	Complexe Daniel Colombier 15 Allée des Acacias	Dojo Robert Brettes 68 Avenue du Truc	Complexe Daniel Colombier 15 Allée des acacias
17h30 à 18h30	15h00 à 16h15 16h15 à 17h30 Enfants	17h30 à 19h Adultes tous niveaux	17h30 à 18h45 18h45 à 20h00 Adultes tous niveaux	12h30 à 14h Adultes tous niveaux
18h30 à 19h30	17h30 à 18h45 18h45 à 20h30 Adultes tous niveaux			

	Cotisation Annuelle
Adultes	250 €
Étudiants	200€
Chômeurs	190 €
Enfants	180€
Cours du Complexe Daniel Colombier uniquement	160€

A partir de deux adhérents de la même famille : 5 % sur totalité des cotisations
 A partir de trois adhérents de la même famille : 10 % sur totalité des cotisations
 A partir de quatre adhérents de la même famille : 15 % sur totalité des cotisations

Les options d'assurance seront ajoutées à la cotisation annuelle
 - Option 1 : 11€
 - Option 2 : 15€



SAM OMNISPORTS SECTION AIKIDO SAISON 2026-2027

Madame, Monsieur,

Vous souhaitez vous inscrire pour la saison 2026-2027, afin de mettre à jour notre fichier adhérents, pouvez-vous rapporter ce dossier d'inscription complété, daté et signé.

- **La fiche** (pensez à renseigner lisiblement votre adresse mail / pour les mineurs compléter et signer la demande de décharge parentale)
- **La demande de licence**
- **L'autorisation de diffusion**
- **Pour une première licence : Le certificat d'aptitude à la pratique de l'Aïkido à faire remplir par votre médecin traitant.**
- **Pour un renouvellement : l'attestation de santé. Vous devrez attester auprès de la Fédération que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative.**

À défaut, vous devrez fournir un nouveau certificat médical.

- **Le règlement (possibilité d'établir quatre chèques, encaissements en septembre, novembre, février, avril) à l'ordre du SAM Aïkido.**

Nous vous remercions de votre collaboration et vous souhaitons une excellente année de pratique.

Le Bureau

FICHE INSCRIPTION

N° LICENCE (pour les anciens)

NOM PRENOM

DATE DE NAISSANCE

ADRESSE

CODE POSTAL VILLE

TEL FIXE MOBILE

ADRESSE MAIL @

ASSURANCE : Garantie de base () Option 1 () Option 2 ()
Cochez la case de votre choix

A LE

SIGNATURE

.....

DECHARGE PARENTALE

Autres personnes à contacter en l'absence des parents :

..... Tel

Lien de parenté

.....

Groupe sanguin

Autres renseignements (maladie, allergies)

Je soussigné Mme/M mère/père /tuteur légal de l'enfant autorise :

Mon enfant à partir seul du dojo : OUI – NON (rayer la mention inutile)

Personne autorisée à récupérer l'enfant

..... Tel..... +

Lien de parenté (grands-parents/ amis / voisins) :

.....

Je soussigné Mme/M mère/père /tuteur légal de l'enfant autorise :

- Mon enfant à participer aux manifestations et entraînements de la section.
- En mon absence, le responsable ou le médecin de permanence à prendre toutes décisions nécessaires en cas d'accident ou d'intervention chirurgicale urgente.

Date :

signature :

AUTORISATION DE DIFFUSION

Dans le cadre des activités sportives, des images fixes ou animées peuvent être réalisées. Certaines pourront illustrer des articles sur les différents médias de communication du SAM OMNISPORTS ou sur le journal local. Nous sollicitons donc votre autorisation pour l'utilisation des photographies ou vidéos vous représentant ou représentant votre enfant.

NOM Prénom

Enfant

NOM Prénom

UTILISATIONS	Oui (1)	Non (1)
Accord pour être filmé ou photographié dans le cadre des activités sportives		
Accord pour la publication des photos dans le journal de la commune		
Accord pour la publication des photos et vidéos sur le site internet de la section		
Accord pour la publication des photos et vidéos sur les réseaux sociaux		

(1). Placez une croix dans les cases.

Remarques et observations :

Date

signature



réinvestissons / notre métier

La FFAAA attire l'attention du licencié sur les risques d'accidents corporels que peut occasionner la pratique de son sport
La FFAAA conseille au licencié la souscription des garanties complémentaires ci-dessous proposées par Axa
Les garanties ci-dessous s'entendent par sinistre et par assuré et l'engagement de l'assureur ne peut excéder la somme de 1.525.000 € pour l'ensemble des dommages consécutifs à un même événement quel que soit le nombre des victimes

NATURE DES GARANTIES	LIMITES DES GARANTIES	FRANCHISE
Décès	Garantie de base : 7 500 € Option 1 : 30 000 € Option 2 : 45 000 €	Néant
Incapacité Permanente inférieure à 60%	Garantie de base : 20 000 € Option 1 : 30 000 € Option 2 : 50.000 €	Néant
Incapacité Permanente supérieure ou égale à 60%	Garantie de base : 30 000 € Option 1 : 50 000 € Option 2 : 70.000 €	Néant
Incapacité Temporaire ou Indemnités Journalières (IJ) Pendant 365 jours maximum	Option 1 : 25 € / jour Option 2 : 45 € / jour	4 jours
Traitement médical (dont forfait hospitalier) <u>Sous déduction du régime de base et de la complémentaire éventuelle</u>	20.000 €	Néant
Frais et soins de prothèses : - Dentaires et orthodontiques - Audits, Orthopédiques	600 €	Néant
Frais d'optique (monture et verres ou lentilles)	600 €	Néant
Frais de transport	450 €	Néant
Frais de rapatriement	2.000 €	Néant
Aide pédagogique à domicile - Par jour scolaire d'absence à partir du 4 ^e jour continu d'absence	50 € Avec maximum de 2000 €	30 jours

AGENCE NERESTAN – 6 Cours Gondouli 51130 Quint-Fonsegrives – 05 61 200 500 – Jean-Philippe NERESTAN N°Orsa 07013491 Laurent NERESTAN N°Orsa 07008987

L'Assistance à l'étranger : la garantie intervient après appel au 01.55.92.27.67 en précisant FFAAA et le numéro de police 5005058.

La part individuelle accident du contrat d'assurance (0,78 €) de la Fédération n'est pas obligatoire. En cas de refus, tout-e licencié-e devra justifier d'une couverture auprès de la compagnie de son choix.

L'attention des adhérent-e-s est attirée sur le fait que les garanties, offertes par le contrat d'assurance de groupe souscrit par la FFAAA en cas d'accident corporel, revêtent un caractère forfaitaire et limité, même dans l'option la plus étendue, et non un caractère indemnitaire ; les adhérent-e-s qui souhaitent bénéficier d'une garantie intégrale de leurs dommages sont invité-e-s à souscrire une assurance personnelle couvrant les accidents survenant au cours de la pratique sportive.

PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Les données personnelles transmises par ce formulaire seront transmises à la FFAAA par le club et feront l'objet d'un traitement fondé sur les intérêts légitimes poursuivis par la Fédération, ayant pour finalité : la gestion de ses licences, des grades et formations continues et diplômantes, la gestion des assurances et options, l'établissement de statistiques, la communication envers ses licencié-e-s. Ces informations issues d'une source tierce sont nécessaires au bon fonctionnement fédéral.

Les réponses aux questions suivies d'un astérisque sont obligatoires, l'absence de réponse est susceptible de compromettre le bon suivi de votre dossier d'inscription.

Ces informations sont à destination exclusive des services de communication, de formation, de gestion des licences, de statistiques, de gestion des grades (UFA), de gestion de l'assureur AXA et des services publics dans le cadre de demandes de subventions.

Elles seront conservées pendant 11 ans après la dernière prise de licence conformément aux obligations légales en vigueur.

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel, vous pouvez accéder et obtenir copie des données vous concernant, vous opposer au traitement de ces données, les faire rectifier ou les faire effacer. Vous disposez également d'un droit à la limitation du traitement de vos données. Vous pouvez également disposer de droits complémentaires prévus par la législation nationale, tels que la définition de directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de vos données à caractère personnel après votre décès.

Pour exercer vos droits RGPD, merci de vous adresser par courrier à : FFAAA, Référent Informatique et Liberté, 11, rue Jules Vallès, 75011 Paris ou par mail à ffaaa@aikido.com.fr. Merci de joindre la copie d'une pièce d'identité. Sous réserve d'un manquement aux dispositions ci-dessus, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL. Vous avez de plus la possibilité d'adresser une plainte auprès de la CNIL si votre demande de droit n'est pas effective dans un délai d'un mois.